



### Transmission par télécopieur

DESTINATAIRE		EXPÉDITEUR	
Nom :	RICHARD GAGNON	Marcel Champagne, Dir. général	
Organisme :		 Télécopieur : 	
Télécopieur :			

Message : *Tel que convenu*

Nombre de pages (incluant celle-ci) : ~~11~~ 5      Date : *18 dec 2008*

#### Avis de confidentialité

La présente communication est confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou son mandataire chargé de lui transmettre cette communication, vous êtes, par la présente, avisé qu'il est expressément interdit d'en prendre connaissance, d'en dévoiler le contenu, de la copier, de la distribuer ou de prendre quelque mesure fondée sur l'information qui y est contenue. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement.

Siège social

Internet

[www.desjardins.com/caisseloretteville](http://www.desjardins.com/caisseloretteville)

Courriel

Tél. :

Télec. :

Convention intervenue à Québec, le 18 décembre 2008

**ENTRE**

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMOBILIÈRE SOLIM**, société en commandite dûment constituée en vertu du Code civil du Québec, immatriculée en date du 4 juillet 2003 aux termes d'une déclaration d'immatriculation enregistrée au bureau de l'Inspecteur général des institutions financières sous le numéro 3341643206, ayant son siège 255, rue St-Jacques, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, province de Québec, H2Y 1M6, agissant et représentée par son commandité **9141-0415 Québec inc.**, représentée par Monsieur Guy Gionet, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare en signant cette convention;

(ci-après appelée « **Solim** »)

**ET**

**Caisse Populaire Desjardins de Loretteville**, ayant sa place d'affaires au [REDACTED]

[REDACTED] représentée par Monsieur Marcel Champagne, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare en signant cette convention;

(ci-après appelée « **Caisse** »)

## **PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE Solim** (ou une société liée) devait investir dans un projet de développement connu sous les noms de «Phénix» ou «TIPI», le tout en partenariat avec une ou des sociétés dans lesquelles Monsieur Laurent Gaudreau était actionnaire (ci-après appelé le «**Projet**»);

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ce **Projet**, **Solim** avait déposé dans un compte de la **Caisse** (ci-après appelé le «**Compte**») la somme de **DEUX MILLIONS SIX CENT MILLE DOLLARS (2 600 000 \$)**, laquelle somme devait, sous réserve des approbations de **Solim**, être utilisée au fur et à mesure des besoins et dans le cadre du développement des infrastructures du **Projet**;

2.

**ATTENDU QUE Solim** avait autorisé des paiements à partir du **Compte** et que, par conséquent, il reste dans le **Compte** un solde de **deux millions cinq cent trente-cinq mille six cent cinquante et un dollars (2 535 651 \$)**, incluant les intérêts courus;

**ATTENDU QUE** pour des raisons propres à **Solim** et à Monsieur Gaudreau, le **Projet** ne se réalisera pas;

**ATTENDU QUE Solim** a demandé à la **Caisse** de lui retourner le solde du montant qu'elle avait déposé dans le **Compte** soit la somme de **deux millions cinq cent trente-cinq mille six cent cinquante et un dollars (2 535 651 \$)** incluant les intérêts courus;

**ATTENDU QUE** la **Caisse** a accepté de retourner le solde du **Compte** mais sous réserve que **Solim** s'engage à prendre fait et cause pour la **Caisse**, à lui rembourser les frais et à la tenir indemne de tout dommage qui pourrait découler de ce remboursement;

**ATTENDU QUE Solim** a accepté la demande de la **Caisse**;

**PAR CONSÉQUENT LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes;
2. La **Caisse**, lors de la signature de la présente convention, remettra à **Solim** par l'entremise d'un chèque ou un virement dans un compte désigné par elle, un montant de **deux millions cinq cent trente-cinq mille six cent cinquante et un dollars (2 535 651 \$)**, soit le solde du dépôt de **DEUX MILLIONS SIX CENT MILLE DOLLARS (2 600 000 \$)** déduction faite des paiements déjà effectués jusqu'à ce jour (y compris le paiement de **mille six cent quatre-vingt-neuf dollars et quatorze cents (1689,14 \$)** et la retenue de **vingt mille dollars (20 000 \$)** payables au Ministère du revenu) et incluant les intérêts courus, un état de compte est joint aux présentes en annexe;
3. Si la **Caisse** est impliquée dans un litige ou si une réclamation est faite contre elle relativement au remboursement fait à **Solim**, cette dernière s'engage par les présentes à prendre fait et cause à ses frais pour la **Caisse** et à la tenir indemne et payer tous les frais et dépenses, y compris les frais légaux, encourus ou payés par la **Caisse** en raison d'une telle réclamation ou d'un tel litige;
4. La **Caisse** s'engage à informer **Solim**, dans un délai raisonnable, de toute réclamation ou toute demande concernant la présente affaire.



3.

- 5. Les parties s'engagent à garder confidentielle la présente convention ainsi que toutes les discussions qui l'ont précédée.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AUX DATE ET LIEU CI-DESSUS  
INDIQUÉS:**

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE  
IMMOBILIÈRE SOLIM, agissant et  
représentée par son commandité  
9141-0415 Québec inc.**



Par : Guy Grondet,  
Président

**Caisse Populaire Desjardins de  
Loretteville**



Par : Marcel Champagne

**EXTRAIT D'UNE RÉSOLUTION ÉCRITE DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE DE  
9141-0415 QUÉBEC INC. (ci-après appelée la «Compagnie») AGISSANT AUX  
PRÉSENTES À TITRE DE COMMANDITÉ DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE  
IMMOBILIÈRE SOLIM (ci après appelée «Solim »)  
Signée le 10 décembre 2008**

ATTENDU que la **Compagnie** agit à titre de commandité pour **Solim** et qu'elle a à ce titre le droit et le pouvoir d'agir aux présentes pour **Solim**;

ATTENDU que dans le cadre de son retrait de participation dans le projet connu sous le nom de **Phénix** ou **Tipi**, **Solim** désire récupérer le dépôt fait auprès de la Caisse Populaire Desjardins de Loretteville (ci-après appelé la «Caisse»);

ATTENDU que la Caisse a accepté de retourner le dépôt mais en autant seulement que **Solim** la tienne indemne de tout dommage découlant d'un litige ou réclamation suite à ce remboursement;

**PAR CONSÉQUENT IL EST RÉSOLU:**

QUE la **Compagnie** agissant aux présentes à titre de commandité de **Solim** tienne indemne la Caisse de tout dommage découlant d'un litige ou réclamation suite ou découlant de ce remboursement;

QUE **GUY GIONET** ou **LINDA SIMARD** soit autorisé à représenter la **Compagnie** et à signer la convention d'indemnisation qui interviendra avec la Caisse et à y faire toute modification qu'il (ou elle) jugera à propos et à signer tout autre document qui pourrait être nécessaire pour donner effet aux présentes.

EN FOI DE QUOI, l'administrateur unique a signé ce 10<sup>e</sup> jour de décembre 2008.

Je, soussignée, Linda Simard secrétaire corporative de 9141-0415 Québec inc., certifie par les présentes que ce qui précède est une copie conforme et exacte d'une résolutions écrite signée par l'administrateur unique de la Compagnie en date du 10 décembre 2008.

Le 10 décembre 2008.

Linda Simard